



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**08 Février 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial CABINET du 08 Février 2018**

**SOMMAIRE**

| <b>Arrêté</b> | <b>Date</b> | <b>CABINET DU PREFET</b>  | <b>Page</b> |
|---------------|-------------|---|-------------|
| N° 2018-72    | 06.02.2018  | Arrêté portant interdiction de la circulation des poids lourds articulés et des transports de matières dangereuses sur tout ou partie des axes du plan neige verglas d'Île-de-France. | 3           |



**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ARRÊTÉ N°72**

**PORTANT INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS ARTICULES ET DES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES SUR TOUT OU PARTIE DES AXES DU PLAN NEIGE VERGLAS D'ILE-DE-FRANCE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu le code de la route, notamment son article R.411-18 ;
  - Vu le code de la voirie routière ;
  - Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2215-1 ;
  - Vu le code de la défense, notamment son article R\*1311-29 ;
  - Vu le code pénal ;
  - Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
  - Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
  - Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
  - Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2017-00999 du 13 octobre 2017 relatif à la gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région Ile-de-France
  - Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de matières dangereuses par voies terrestres ;
  - Vu l'arrêté du 11 juillet 2011 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
  - Vu l'instruction du 14 novembre 2011 relative au tri des poids lourds en période d'intempéries ;
  - Vu l'arrêté zonal n°2018-00082 du 6 février 2018 portant interdiction de circulation des véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes, et des véhicules de transport de matières dangereuses, sur le réseau routier du périmètre d'application territorial du plan neige verglas d'Ile-de-France (PNVIF),
- Considérant** le déclenchement par le Préfet de police, préfet de zone, du niveau 3 du Plan Neige Verglas d'Ile-de-France le 6 février 2018 à 11h00
- Considérant** les difficultés de circulation prévisibles ou en cours liées à la neige ou au verglas en Ile-de-France,

**Considérant** les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière,

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

La circulation des véhicules de transport de marchandises de type articulé dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes et les véhicules de transport de matières dangereuses est interdite à compter du 6 février 2018 à 16h00 sur l'ensemble des axes départementaux non mentionnés dans l'arrêté inter préfectoral n° 2017-00999 du 13 octobre 2017.

### **Article 2 :**

Les véhicules concernés par les dispositions de l'article 1er seront interceptés et stockés dans les conditions prévues au PNVIF.

Des zones de stockages complémentaires pourront être activées localement en coordination avec le PC zonal de circulation.

### **Article 3 :**

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation
- Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
- Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 06 FEV. 2018

Le Préfet des Hauts-de-Seine



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>